

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALECOBOIS**

**Commune de GIVORS**

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2022, une enquête publique unique d'une durée de 31 jours est organisée du 27 juin 2022 au 27 juillet 2022 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALECOBOIS en vue d'exploiter une plateforme de traitement de déchets de bois sur la commune de Givors.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact est consultable :

- en mairie de GIVORS en version papier, ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public  
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-valecobois-rhone-alpes-givors>

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du responsable du projet, Monsieur Paolo Scommegna, Directeur général.

Siège social :

Europarc de Pichauray 1330, avenue JRGG de la Lauzière

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 56 44

M. Michel BOUTARD, retraité, ingénieur physicien, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de GIVORS, aux dates suivantes :

- lundi 27 juin 2022 de 8 h 30 à 11 h 30
- vendredi 08 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 21 juillet 2022 de 8 h 30 à 11 h 30
- mercredi 27 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de GIVORS, par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée, sur un registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-valecobois-rhone-alpes-givors> ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [plateforme-valecobois-rhone-alpes-givors@mail.registre-numerique.fr](mailto:plateforme-valecobois-rhone-alpes-givors@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête si elles sont remises par écrit ou adressées par lettre au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée. Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-valecobois-rhone-alpes-givors>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à la mairie d'implantation, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et environnement - et sur le site internet de la préfecture-[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est le préfet du Rhône.